
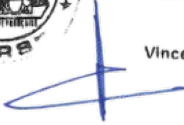


Bureau syndical du
10 juin 2021

DELIBERATION N° 2021-06-042

**Autorisation de signature de l'accord cadre relatif à la réception et la valorisation
 de biodéchets issus d'une collecte séparative sur le territoire du Syvadec et
 valorisation des déchets verts issus des recycleries du Syvadec- 6 lots**

| | | | |
|---|----------|---------|---|
| Nombre de membres 25 | | | L'an deux mille vingt et un, le dix juin, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le quatre juin par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer. |
| En exercice | Présents | Votants | |
| 16 | 10 | 10 | |
| <p>Présents : Georges GIANNI, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence et MARCHETTI Etienne</p> | | | |
| <p>Absents : GUIDONI Pierre, MICHELETTI Vincent, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.</p> | | | |
| Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 21/06/2021 et de la publication de l'acte le: 21/06/2021 | | |  <p> Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI </p>  |

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20210610-2021-06-042-DE
 Date de télétransmission : 21/06/2021
 Date de réception préfecture : 21/06/2021

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE RELATIF A LA RECEPTION ET LA VALORISATION DE BIODECHETS ISSUS D'UNE COLLECTE SEPARATIVE SUR LE TERRITOIRE DU SYVADEC ET VALORISATION DES DECHETS VERTS ISSUS DES RECYCLERIES DU SYVADEC- 6 LOTS

Monsieur le Président expose,

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Services, a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen. La date limite de remise des offres a été fixée au 7 mai 2021. Cette consultation est allotie en 6 lots :

- Lot 1 : réception et valorisation des biodéchets issus de l'Extrême Sud et de la Plaine Orientale
- Lot 2 : réception et valorisation des biodéchets issus du secteur Balagne
- Lot 3 : réception et valorisation des déchets verts issus de l'Extrême Sud et de la Plaine Orientale
- Lot 4 : réception et valorisation des déchets verts issus du secteur Balagne
- Lot 5 : réception et valorisation des biodéchets et des déchets verts issus du secteur Bastiais, Cap Corse et Nebbiu
- Lot 6 : réception et valorisation des biodéchets et des déchets verts issus du secteur Ajaccien et grand Ouest

Il s'agit d'accords-cadres mono attributaire qui se déroulent par bons de commandes sans seuil mini ni maxi ;

La période initiale est de 12 mois, reconductible 3 fois 12 mois tacitement ;

Le lot 3 sans dépôt d'offres a fait l'objet d'une nouvelle consultation.

La commission d'appel d'offres a émis un avis à la suite de l'analyse des offres reçues selon les critères de choix annoncés dans le dossier de consultation

Les lots 1,2, 4 et 5 ont été déclarés infructueux.

Estimation budgétaire du lot 6 : 236.500 €.

Il est demandé aux membres du Bureau d'autoriser le Président du SYVADEC ou son représentant à signer les pièces contractuelles à l'accord cadre relatif à la réception et valorisation des biodéchets et des déchets verts issus du secteur Ajaccien et grand Ouest avec la société SLTP pour un montant estimatif de 229.499 € HT

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2020-12-98 du 16 décembre 2020, portant délégations du comité syndical au bureau syndical,

VU la délibération n°2020-08-057 du 18 août 2020 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 10 juin 2021,

Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ce marché,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. le Président

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20210610-2021-06-042-DE Date de télétransmission : 21/06/2021 Date de réception préfecture : 21/06/2021 |
|--|

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à signer les pièces contractuelles à l'accord cadre relatif à la réception et valorisation des biodéchets et des déchets verts issus du secteur Ajaccien et grand Ouest avec la société SLTP ?
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires alloués pour l'exécution du présent marché.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Don-Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20210610-2021-06-042-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021